

Réservation du Café des Enfants « Formule soirée / dimanche »

L'Association La Soupape propose à ses adhérents et partenaires de mettre ses locaux à leur disposition pour accueillir, le temps d'une soirée ou d'un dimanche, une fête de famille, un anniversaire...

Le Café des Enfants vous ouvre ses portes et accueille, en soirée ou le dimanche, la fête que vous organisez. Vos invités, adultes et enfants, ont alors accès aux différents espaces de jeux et de lecture (hors ANNEXE, BUREAUX et JARDIN de l'association dont l'accès est strictement interdit). Le Café est fermé au public.

Le groupe que vous accueillez (dans la **limite maximale de 40 personnes**) et les locaux sont sous **votre entière responsabilité**, pendant toute la durée de la mise à disposition. Le personnel de l'association, bénévole et salarié, ne prend pas en charge l'animation de la fête.

La présence d'un **adulte encadrant (+ de 18 ans) par tranche de 6 enfants est obligatoire**.

Les adultes et les enfants s'engagent à **respecter la charte du Café des Enfants**, pendant toute la durée de la mise à disposition, et, tout particulièrement, à participer à l'encadrement des enfants, à l'animation de la fête et à la logistique du Café (restauration, rangement, ménage).

Les modalités de la mise à disposition (remise des clefs, utilisation des équipements et de la cuisine,...) feront l'objet d'un **accord préalable** entre l'adhérent organisateur et l'association.

L'adhérent organisateur devra, par ailleurs, faire parvenir à l'association une **attestation d'assurance responsabilité civile** couvrant la période de la mise à disposition dans les 7 jours précédant la réservation (à défaut, la réservation sera réputée caduque).

Une caution d'un montant de 1000 € devra être versée à l'entrée dans les lieux par l'adhérent organisateur. Cette somme lui sera remboursée par l'association, dans les 7 jours suivants la mise à disposition, déduction faite des sommes dues au titre de réparations, dégradations et/ou vols identifiés.

L'adhérent organisateur réserve le Café pour une durée pré-déterminée, en fonction de laquelle est fixé le prix total de la prestation, **dû intégralement au jour de la mise à disposition**. Le Café des Enfants ne procèdera à aucun remboursement en cas d'absence ou de désistement. Si la durée de la mise à disposition dépasse le nombre d'heures prévu, le Café des Enfants facturera le supplément correspondant.

L'adhérent organisateur doit s'acquitter, au jour de la réservation, d'un **acompte de 50 %** du prix total de la prestation et, le cas échéant, du montant de son adhésion annuelle.

Le jour de la fête, si le nombre d'adultes encadrant est insuffisant, si les modalités de la mise à disposition ou si les règles de fonctionnement et la charte du Café ne sont pas respectées, le Café des Enfants se réserve le droit de mettre un terme, de reporter ou d'annuler la mise à disposition, sans qu'aucune contre-partie, financière ou en nature, ne puisse être réclamée.

Le Café doit être parfaitement rangé et nettoyé avant la remise des clés. Les jeux devront être rangés en bonne place et leur état vérifié (pièces manquantes...).

Je soussigné(e), M. Mme. Melle¹.....²,
 réserve le Café des Enfants, aux conditions susmentionnées pour la soirée / la journée¹
 du, deh..... àh.....

N° adhérent : N° de téléphone :

Adresse précise :

Le groupe se composera de :

-³ enfants,
-³ adultes (+ de 18 ans).

(dans la limite autorisée de 40 personnes).

Adhésion : €

Prix : heures x 40 € (sans utilisation de la cuisine) = €

Prix : heures x 60 € (avec utilisation de la cuisine) = €

Acompte (à verser à la date de la réservation) =x 50 % =€
(cette somme ne fera l'objet d'aucun remboursement en cas d'absence ou de désistement)

Caution (à verser à l'entrée dans les lieux) =€³
(cette somme sera remboursée dans les 7 jours suivants la mise à disposition, déduction faite, le cas échéant, des sommes dues au titre de réparations, dégradations et/ou vols identifiés lors de l'état des lieux de sortie).

Facultatif > Forfait MÉNAGE du Café : 50 € = €

Facultatif > Forfait MÉNAGE de la Cuisine : 50 € = €

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de réservation, des règles de fonctionnement et de la charte du Café des Enfants et m'engage à les (faire) respecter pendant toute la durée de la fête d'anniversaire que j'organise dans ses locaux.

Fait à....., le

Signature de l'adhérent,
 précédée de la mention « lu approuvé » :

Pour l'association La Soupape
 Tampon et signature

1 Rayer la mention inutile.

2 NOM et Prénom.

3 En chiffres et lettres.